



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Ernst & Young et Autres

**Ernst & Young et Autres**  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris La Défense  
France

## **Aéroports de Paris - Société Anonyme**

**Attestation des commissaires aux  
comptes sur les informations  
communiquées dans le cadre de l'article  
L. 225-115 4° du code de commerce  
relatif au montant global des  
rémunérations versées aux personnes les  
mieux rémunérées pour l'exercice clos le  
31 décembre 2012**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31 décembre 2012  
Aéroports de Paris - Société Anonyme  
291, boulevard Raspail - 75675 Paris Cedex 14  
*Ce rapport contient 4 pages*  
Référence : PA-132-02



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Ernst & Young et Autres

**Ernst & Young et Autres**  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris La Défense  
France

## **Aéroports de Paris - Société Anonyme**

Siège social : 291, boulevard Raspail - 75675 Paris Cedex 14  
Capital social : €.296.881.806

### **Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2012**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président - directeur général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

*Aéroports de Paris - Société Anonyme  
Attestation des commissaires aux comptes sur les  
informations communiquées dans le cadre de l'article  
L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant  
global des rémunérations versées aux personnes les  
mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre  
2012  
12 avril 2013*

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 3.070 .737,23 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Paris La Défense, le 12 avril 2013

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Philippe Arnaud  
Associé

Ernst & Young et Autres



Jacques Pierres  
Associé



**AÉROPORTS DE PARIS**

Montant global des rémunérations et avantages en nature versés aux dix personnes  
les mieux rémunérées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

€ 3.070.737,23

Fait à Paris, le 10-04-13

Augustin de ROMANET  
Président – directeur général